



Commune de Bagnes
Greffé communal
Route de Clouchèvre 30
1934 Le Châble

N° tél. 027 / 777 11 00
Fax 027 / 777 11 01
www.bagnes.ch

N/réf. ERR-VCD
N° tél. 027/777.11.13
e-mail e.rossier@bagnes.ch

V/réf.

Date 2 juillet 2014

APCAV
Monsieur Stéphane Margelisch
Case postale 25
1936 Verbier

Taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président,

Je confirme par ces lignes que le Conseil communal de Bagnes a pris la décision, en l'état, de ne pas instaurer une taxe sur les résidences secondaires.

Dans son analyse il a constaté que les propriétaires de résidences secondaires, fort nombreux dans la commune, et plus particulièrement à Verbier, contribuent de façon importante aux finances communales par le biais de l'impôt et de la taxe de séjour auxquels ils sont soumis. La plupart d'entre eux sont fidèles à la commune depuis de nombreuses années et occupent régulièrement leur chalet ou leur appartement. Tenant compte de cette réalité, le Conseil n'a pas voulu ajouter une taxe supplémentaire.

En restant à votre entière disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Commune de Bagnes


Eloi Rossier

Président de Commune


p.o. Frédéric Perraudin
Secrétaire communal